



Problème avec la crèche

Par **mamandebébe**, le **12/07/2021** à **17:10**

Bonjour,

Je cherche de l'aide car après un différend avec l'une des assistantes maternelles de la crèche de mon fils (elle a refusé de prendre mon fils en me traitant de menteuse car je suis arrivé 5min plus tôt qu'autorisé alors que la directrice m'avait dit que c'était ok 3 jours avant et une autre ass mat au téléphone aussi mais plus tard elles ont toutes les deux nié cela) elles me facturent de plus en plus chaque mois.

A la base j'avais signé un contrat de 20h par semaine puis elles ont fait un avenant pour passer à 40h par semaine (à ce moment là ça se passait bien et j'avais changé de travail pour un temps plein) cependant je n'ai jamais signé ce changement car mes horaires étant changeant elle m'avait dit qu'on allait s'arranger les jours ou il ferait moins d'heures (commencer à 11h au lieu de 8h30).

cependant depuis l'incident elle me facture toutes les heures du contrat plus à chaque fois que mon mari récupère mon bébé avec 5min de retard elles ajoutent 10min et quand je l'amène plus tard elles ne réduisent rien.

Depuis le mois de Juillet mon mari a fini son cdd donc on ne l'amène plus à la crèche car on préfère éviter les confrontations et les mauvaises humeurs des ass mat, on avait prévu que dès la fin de contrat mon bébé ne viendrait pas (c'était le 21 mai (date du conflit)).

Mais selon elle cela n'est pas possible et on doit continuer à payer jusqu'au 6 août (la fin du contrat initial) en payant le nouveau contrat de 40h par semaine alors que son dernier jour était le 30 juin.

Le mois de juin également il a été malade 2 jours avec de la fièvre et elles ont refusé de le

prendre mais elles facture quand meme malgre le fait que mon mari a du arreter de travailler pour le garder (faut preciser que a cause du temps supp etc facturé le montant pris en charge par la caf est reduit et donc on fini par payer de notre poche plus de 400€ ce mois ci)

je ne sais pas comment gérer cette situation car le montant total de la mensualité qu'elle nous facture est superieur a mon salaire mensuelle!

Ont-elles le droit de faire cela? comment pouvons nous nous defendre?

Nous n'avions pas arrêté le contrat depuis des mois parce vu que ça se passait bien mon mari comptait travailler le mois de juillet et aout en prenant un nouveau contrat mais vu la situation ce n'est pas possible mais pour eux cela ne compte pas et c'est qui est arrivé ne change en rien le "contrat" et notre seul solution c'est de payer c'est quelles ont envie de facturer.

merci par avance